

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
30 OCTOBRE 2011



SOMMAIRE

- * Compte rendu Assemblée Générale.
- * Rapport moral.
- * Rapport d'activité.
- * Rapport financier.
- * Compte de résultat 2010/2011.
- * Budget prévisionnel 2011/2012.
- * Annexes.



COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Compte rendu de l'Assemblée Générale Départementale
Ordinaire du 30 octobre 2011

Présents : Mr Jean Pierre DAGAND, Président du Comité Directeur.
Mr Pascal BOUCHERLE, Président d'Honneur
Mme Mauricette ROIG, Vice Présidente.
Mlle Isabelle DALICOUD, Vice Présidente.
Mr Michel ROIG, Secrétaire Général
Mr Jean Marc VAL, Responsable de la Commission Sportive
Mlle Cécile PROVOST, Commission sportive
Mr Pierre Olivier VERSCHOORE, Informatique et sécurité

Invité : Mr Vives KERBATI, Directeur Technique Départemental.

Absent excusé : Mr Gérard COMTE, trésorier

L'assemblée générale se tient dans la salle du Conseil Municipal, à la Mairie de Saint Etienne de Crossey (Isère).

A partir de 14 H 30, il est procédé au pointage des clubs présents ou représentés. A quinze heures trente, vingt et un (21) clubs sont présents ou représentés sur soixante dix sept à jour des cotisations (77), pour un total de soixante six (66) voix sur cent quatre vingt quatre (184).

1. Ouverture de l'assemblée générale ordinaire par le Président.

A 15 H 30, le Président, Jean Pierre DAGAND ouvre l'Assemblée Générale en exprimant ses remerciements à Mr le Maire de Saint Etienne de Crossey, ainsi qu'à Thierry LOMBARDI, Président du « Karaté Club de Crossey » qui s'est chargé de la logistique.

Il rappelle que s'agissant d'une Assemblée Générale Ordinaire, les décisions sont prises à la majorité simple et que prendront part aux votes les représentants des associations affiliées, licenciés au 31 aout 2011, à jour de leur cotisation 2010/2011.

2. Approbation du procès verbal de l'AG du 02 octobre 2010.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 02 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport moral.

Afin de montrer comment le Comité avait travaillé au cours de la saison écoulée, le Président s'est appuyé sur les résultats des actions engagées conformément au plan de développement 2008/2012.

= il s'agit, selon la première action prioritaire, de développer la pratique sportive du karaté et des disciplines associées dans l'Isère, les critères d'évaluation reposant sur l'évolution du nombre des licenciés.

Pour la saison 2010/2011, l'Isère enregistre 4020 licenciés (2634 hommes et 1386 femmes), ce qui est le meilleur résultat depuis 10 ans. Le taux de progression sur les 3 ans écoulés est de 18,6% et porte le Département au 16^{ème} rang sur les 105 établis par la Fédération. L'Isère représente plus de 41% des licenciés de la Ligue qui en compte 9752.

Quant au nombre des clubs actifs, il se stabilise à 77.

Cet objectif prioritaire est atteint, il reste à le pérenniser.

= selon la seconde action prioritaire, il s'agit d'organiser des filières départementales de détection des jeunes à bon potentiel.

Le Président rappelle que cet objectif visait la mise en place d'une stratégie de détection et de préformation des jeunes compétiteurs du Département afin de les placer dans de bonnes conditions d'accès au niveau supérieur.

C'est dans cette optique que les entraînements départementaux combats ont été pérennisés avec les excellents résultats régionaux et nationaux qui ont été réalisés par les compétiteurs de l'Isère.

Un manque se faisait sentir pour la compétition technique. C'est pourquoi le Comité a mis en place quatre stages techniques gratuits d'étude et de perfectionnement, destinés aux minimes, cadets, juniors et seniors. Placés sous l'autorité du Directeur Technique Départemental, encadrés par les hauts gradés de l'Isère, ils se dérouleront au gymnase de la Haute Morge.

C'est également dans cet esprit que le Championnat Départemental Katas MCJS a été remplacé par une préparation spécifique à la compétition de Ligue.

Il reste à insuffler à « la technique » le dynamisme du « kumité ».

= la troisième action prioritaire, consiste à former des cadres bénévoles, des juges et des arbitres évoluant dans les clubs isérois.

Le Président rappelle qu'il ne peut pas y avoir une meilleure formation des dirigeants sportifs que celle donnée par le CDOS Isère. Tous les intervenants sont des professionnels dans leur domaine de compétence et le Comité ne peut pas apporter mieux.

Le Président encourage les dirigeants de clubs et leur entourage à participer aux sessions de formation, et envisage une indemnisation en fonction du nombre de modules effectivement suivis.

En ce qui concerne la formation des juges et des arbitres, non seulement à la réglementation mais surtout à la pratique adaptée à la compétition, le Président reconnaît l'échec de l'objectif. Il faut constater non seulement une panne dans le recrutement, mais aussi une diminution du nombre des juges et arbitres. Ce constat n'est pas uniquement attaché au département de l'Isère, mais se généralise. Il y a un véritable problème qui nécessite une nouvelle structuration du Comité Départementale avec la création d'un pôle autour duquel s'articulerait une nouvelle structure avec une méthode et un financement restant à définir.

Cette troisième action prioritaire est liée à « la structuration », qui est l'objectif d'une action dite « complémentaire ».

Le Comité s'était engagé également sur deux autres actions complémentaires, la communication et les compétitions de proximité.

En matière de communication, le site internet est bien en place, la liaison tant téléphonique que par courriel avec les clubs est établie. En outre bon nombres de clubs participent à des manifestations liées à la vie du département.

En matière de compétitions de proximité, les Présidents Départementaux de l'Isère et de la Drôme Ardèche ont travaillé en partenariat afin de mettre en place la 1^{ère} Coupe du Dauphiné-Vivarais qui s'est déroulée dans une ambiance remarquable et soulevée l'enthousiasme général. Elle sera renouvelée cette saison et à cette occasion sera mis en place « le coaching » suivant des règles strictes préétablies.

Le Président termine sur le bilan des trois années écoulées en rappelant que sur les 6 actions engagées, prévues au plan de développement quadriennal, 4 ont été menées à bien, le nécessaire devant être fait pour que les résultats perdurent, quant aux 2 actions liées ne donnant pas satisfaction, des solutions doivent être envisagées.

S'est ensuite posé le problème des perspectives financières.

Le Président rappelle :

- qu'une subvention de 4.100,00 Euros a été attribuée au Comité par le CNDS, à travers quatre actions ciblées : la préformation des meilleurs jeunes compétiteurs, le développement de la pratique du karaté, la formation de responsables, juges et arbitres et la promotion de la discipline.
- que le Comité a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.780,00 Euros, émanant du Conseil Général de l'Isère.
- que le Comité a bénéficié d'une subvention spécifique de 500, 00 Euros accordée par la FFKDA pour l'organisation de la 1^{ère} Coupe du Dauphiné-Vivarais.
- que le montant total des subventions s'est élevé à 7.380,00 Euros, la part d'autofinancement du Comité, composée par les ristournes sur licences et les cotisations clubs, étant de 7.360,00 Euros.

Il est facile de constater que la moitié des produits encaissés par le Comité, sont constitués par des aides publiques. Cette situation va-t-elle perdurer ?

Financièrement l'accent sera mis sur une meilleure indemnisation des juges et arbitres et le Comité Départemental ne prendra pas en charge les passages de grades 1^{er} Dan.

Le Président confirme que la maîtrise du budget a permis d'engager l'achat d'une surface de 100 mètres carrés de tapis, le Comité ayant sollicité l'aide du Conseil Général de l'Isère, rappelant qu'une convention a été signée avec la municipalité de Saint Etienne de Crossey, les 300 mètres carrés de tapis entreposés au gymnase de la Haute-Morge étant mis à la disposition des écoles et des associations locales dans le respect de règles préétablies.

En conclusion, le Président remercie les dirigeants, professeurs, entraîneurs et initiateurs qui s'impliquent et l'ensemble de l'équipe qui l'entoure pour le travail accompli.

4. Rapport d'activité.

Isabelle DALICOUD, Vice-présidente, donne lecture du rapport d'activité, rappelant :

- * la tenue de l'assemblée générale du 02 octobre 2010.
- * les réunions du comité directeur.
- * les compétitions.
- * les entraînements kumité départementaux.
- * les nombreux résultats sportifs enregistrés par les compétiteurs de l'Isère en compétitions officielles.

En conclusion, beaucoup de travail accompli avec engagement encore plus fort au profit des licenciés de l'Isère. Beaucoup d'engagement de la part de certains clubs dont les dirigeants, professeurs, entraîneurs et bénévoles s'engagent sans compter.

5. Vote du rapport moral et du rapport d'activité.

Mis aux voix, le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité.

6. Rapport financier.

En l'absence du trésorier, excusé, le Président du Comité donne lecture du compte de résultats pour l'exercice 01 septembre 2010 – 31 août 2011.

Avec un compte de charges s'élevant à 15.595,82 (N-1 : 13.098,53 Euros) et un compte de produits à 15.496,72 (N-1 : 15.027,76 Euros) le résultat de l'exercice présente un déficit de 99,10 Euros.

Au 31 aout 2011, le comité départemental possède un total de trésorerie s'élevant à 12.280,89 Euros, réparti sur un livret (7.193,68), un compte chèque (5.064,44) et une caisse (22,77).

Grâce à la rigueur avec laquelle le Comité Départemental a géré son budget, la saison nouvelle sera entamée avec sérénité.

7. Présentation du budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2011/2012 est calqué sur le compte de résultat 2010/2011, avec des charges et produits s'équilibrant à 17.500,00 Euros.

8. Vote du rapport financier et du budget prévisionnel.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Elle donne quitus au Trésorier et aux membres du Comité Directeur pour leur gestion.

9. Modification du règlement intérieur.

Après accord à l'unanimité, quatre articles sont ajoutés au règlement intérieur, titre III, « ressources et moyens de fonctionnement » :

*article 234 : convention avec la municipalité de Saint Etienne de Crossey.

*article 235 : les panneaux d'affichage électroniques.

*article 236 : les matériels informatiques.

*article 237 : aide financière aux candidats à l'examen de juge et arbitre national.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants et clôture l'Assemblée Générale à 17 heures 45.

Saint Etienne de Crossey
Le 30 octobre 2011.

Le Président du Comité

Jean Pierre DAGAND

Le Secrétaire Général

Michel ROIG

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
30 OCTOBRE 2011
RAPPORT MORAL**

Saint Etienne de Crossey, le 30 octobre 2011.

Ouverture de l'Assemblée Générale.

Tout d'abord, comme à l'accoutumée, j'adresse tous mes remerciements à Mr GAUJOUR Jean François, Maire de Saint Etienne de Crossey, Conseiller Général, qui a bien voulu mettre à notre disposition cette salle du conseil municipal ainsi qu'à Thierry LOMBARDI, président du « karaté club de Crossey », qui a été un parfait intermédiaire.

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur de présider l'Assemblée Générale Départementale en espérant qu'elle soit constructive.

Je rappelle qu'il s'agit d'une Assemblée Générale Ordinaire, qu'il n'y a pas de quota applicable pour sa tenue et que les décisions sont prises à la majorité simple. Prendront part aux votes les représentants des clubs affiliés, licenciés à la Fédération au 31 août 2011 et à jour de leurs cotisations 2010/2011. J'en profite pour renouveler l'appel à cotisations pour la saison 2011/2012, sachant que le montant est de 54 Euros, voté en Assemblée Générale le 18 octobre 2008.

Approbation du procès verbal de l'AG du 02 octobre 2010.

Après cette brève introduction et pour suivre l'ordre du jour, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 02 octobre 2010 dont vous avez tous été destinataires par courriel et qui est consultable sur le site départemental.

Je mets aux votes le procès verbal de l'Assemblée Générale du 02 octobre 2010.

Rapport moral.

Une assemblée générale c'est le rassemblement annuel des présidents des clubs affiliés ou de leurs représentants. Votre participation c'est l'occasion de savoir comment le Comité Départemental a travaillé au cours de la saison écoulée et comment il a géré votre budget.

Le plan de développement 2008/2012 prévoyait que le Comité allait engager six actions afin de satisfaire les objectifs généraux définis. Trois étaient dites « prioritaires » et trois « complémentaires ». Les trois « prioritaires » :

1°) - Soutenir et développer la pratique sportive du karaté et des disciplines associées dans l'Isère, le critère d'évaluation étant l'évolution du nombre de clubs ainsi que celui des licenciés.

L'Isère compte pour la saison 2010/2011, 4020 licenciés (2634 hommes - 1386 femmes), ce qui est le meilleur résultat enregistré depuis 10 ans, l'entrée du Kung Fu à la FFKAMA en 2001/2002 ayant porté le nombre de licenciés à 4158. Les 4020 licenciés sont répartis dans 77 clubs actifs.

A noter les excellents résultats des clubs « Olympique Saint Quentinnois » - « karaté club Charantonnay » qui doublent leur effectif et du « karaté club de Vézeronce Curtin » qui avec 149 licenciés se place en 3^{ème} position, juste derrière « l'Academic Karaté Voiron », 157 licenciés, avec toujours en tête le « Karaté Grenoble Hoche » qui affiche 325 licenciés.

Il faut noter également les nettes progressions du « Karaté St Martin d'Uriage » - « Karaté Shotokan Meylan » - « Karaté Club Pontois » - « Karaté Club Varçois » - « Kempo Nord Isère » et les très bons débuts du « Karaté Club de Cras » (Rémi BARBARIN) - « Karaté Club des Abrets » (Eric FRIART) - « Grenoble Karaté Academy » (Siddy DIEDHIOU) et « L'École Karaté du Val d'Ainan » (MOREAU Frédéric).

Bonne reprise des clubs « Karaté Club de Chatelus » devenu « Karaté Club Royans Vercors » - du « Vercors Karaté Do » anciennement « Vercors Shokokai Karaté Do » de Lans en Vercors et du « Kyokushin Karaté Club » anciennement « Corenc Anim » grâce aux impulsions de Sophie VALERON et de Olivier ARNAUD.

Les clubs d'Arts Martiaux Vietnamiens et autres disciplines associées doublent leurs licenciés, qui passent de 114 à 224.

Les 4020 licenciés placent le département au 16^{ème} rang sur 105. Avec 360 licenciés de plus, le taux de progression est de 9,8% (+ 250 hommes - + 110 femmes) portant le taux de progression de l'Isère sur 3 ans à 18,6%, la progression hommes et femmes s'équilibrant à + 328 hommes et + 302 femmes.

La fédération passe de 211.151 à 222.997 licenciés.

La Ligue Dauphiné Savoie passe de 9092 licenciés à 9752 et devient la 7^{ème} ligue de France, derrière : Normandie - Lyonnais - Côte d'Azur - Provence - Ile de France et Flandres Artois. Elle progresse de 660 licenciés dont 360 de l'Isère.

L'Isère représente plus de 41 % des licenciés de la Ligue.

Le premier objectif prioritaire est atteint, bien évidemment grâce à la participation active des dirigeants, professeurs, entraîneurs et initiateurs.

2°) - Organiser des filières départementales de détection des jeunes à bon potentiel.

L'objectif vise la mise en place d'une stratégie de détection et de préformation des meilleurs jeunes compétiteurs du département afin de les placer dans de bonnes conditions d'accès au niveau supérieur.

Nous avons pérennisé les entraînements départementaux combats avec les excellents résultats qui vous seront donnés dans le rapport d'activités. Ces entraînements sont financés à 61 % par une subvention spécifique du CNDS au titre de la préformation des jeunes.

Un manque se faisait sentir pour la compétition technique. C'est pourquoi nous avons mis en place cette saison quatre stages techniques gratuits d'étude et de perfectionnement avec application en bunkaï, destinés aux minimes, cadets, juniors et seniors. Placés sous l'autorité du Directeur Technique Départemental, encadrés par les hauts gradés de l'Isère, ils se dérouleront au gymnase de Saint Etienne de Crossey.

C'est également dans cet esprit, que nous avons remplacé le Championnat Départemental Katas MCJS, comme l'autorise bien évidemment le règlement fédéral, par une préparation spécifique à la compétition technique qui aura lieu le samedi 05 novembre 2011 à Saint Etienne de Crossey, sous la direction du Directeur Technique Départemental et de la responsable départementale de l'arbitrage. Il sera fait appel au bénévolat des juges techniques et des hauts gradés de l'Isère.

Je rappelle que la seule participation au championnat départemental entraînait la qualification pour la Ligue quel qu'était le résultat obtenu et la manière. C'est pourquoi, à titre expérimental, nous avons adopté cette préparation spécifique, espérant amener quelque chose aux compétiteurs. Cette préparation n'est pas obligatoire, les licenciés ont accès directement aux championnats de Ligue.

Nous allons essayer d'insuffler à « la technique » le dynamisme du « kumité ». La réalisation de nos objectifs est en bonne voie.

3°) - Former des cadres bénévoles, des juges et des arbitres, évoluant dans les clubs.

Afin d'apporter des éléments essentiels aux dirigeants souhaitant avoir des outils et des connaissances pour mieux appréhender leur rôle de dirigeants d'une association sportive, le C.D.O.S. Isère organise, à la Maison Départementale des Sports, une session de formation de dirigeants sportifs bénévoles. Cette session se déroulera du 20 octobre au 24 novembre 2011, de 20h00 à 22h00, les jeudis soir. Tous les intervenants sont des professionnels dans leur domaine de compétence et le Comité ne peut pas apporter mieux.

Je n'ai pas de retour de la part des dirigeants qui participent éventuellement à ces sessions de formation. Il serait possible d'envisager une indemnisation forfaitaire en fonction du nombre de modules effectivement suivis. Je reste à l'écoute de ceux qui se sont inscrits.

En ce qui concerne la formation des juges et des arbitres, non seulement à la réglementation mais surtout à la pratique adaptée à la compétition, il faut reconnaître qu'il n'y pas de progrès. Non seulement nous sommes en panne dans le recrutement, mais nous perdons des juges et des arbitres. Nous avons misé à tort sur la jeunesse, car nous avons pu constater qu'une fois formés, ils ont pour la plupart des études à mener qui les éloignent du karaté.

Cet objectif ne peut pas être atteint sans une nouvelle structuration du Comité Départemental. La formation des juges et des arbitres nécessite la création d'une structure nouvelle de gestion au sein du comité avec l'apport d'une méthode et surtout de nouveaux membres bénévoles autour desquels s'articulerait le fonctionnement de la structure. Je reste à la disposition de ceux ou celles qui veulent bien nous soumettre un projet allant dans ce sens, sachant qu'une mise en œuvre ne pourra se faire que durant la prochaine olympiade.

Dans cette attente, nous essaierons d'organiser, à partir de février 2012, un stage départemental d'arbitrage kata et kumité.

Le Comité s'était engagé également sur 3 actions dites « complémentaires » : **la structuration, la communication et les compétitions de proximité.**

La structuration, je viens d'en parler, quant à la communication, le site internet est bien en place, la liaison par courriels avec tous les clubs semble être établie. En outre, un bon nombre de clubs participent à des manifestations liées à la vie du département.

En matière de compétitions de proximité, nous avons mis en place la 1^{ère} Coupe du Dauphiné-Vivarais, en partenariat avec le Comité Départemental de Drôme-Ardèche. Cette compétition s'est déroulée dans une ambiance remarquable et a soulevé un enthousiasme général. Elle sera renouvelée cette saison, et il sera mis en place, à l'occasion de cette compétition, « le coaching » suivant des règles strictes préétablies.

Sur les 6 actions prévues au plan de développement, 4 ont été menées à bien et le nécessaire doit être fait pour que les résultats perdurent. Quant aux 2 actions liées pour lesquelles les attentes ne sont pas satisfaites, il est possible d'envisager des solutions avant la fin de saison.

Je terminerai sur le bilan de ces 3 ans en vous rappelant que les passages de grades 1^{er} Dan des candidats de l'Isère sont assurés par la Ligue Dauphiné-Savoie depuis le 26 septembre 2009, date de la réunion du Comité Directeur de Ligue au cours de laquelle il en a été ainsi décidé. Depuis, n'ayant pas eu d'offre par la Ligue de prise en charge des dépassements de frais engendrés par ces passages de grade, il n'y pas eu d'évolution et ils restent à la Ligue.

Le CNDS reconnaissant le sérieux de nos objectifs et de notre gestion, a porté le montant de la subvention allouée à 4.100,00 Euros. Quant à la subvention de fonctionnement attribuée par le Conseil Général de l'Isère, elle est restée stable à 2.780 Euros. La FFKDA nous a accordé une subvention de 500 Euros pour l'organisation de la 1^{ère} Coupe du Dauphiné-Vivarais ce qui porte le montant total des subventions à 7.380,00 Euros pour un autofinancement de 7.360,00 Euros.

Le bilan annuel net présente un déficit de 99,10 Euros pour un solde total au 31 août 2011 de 12.280,89 Euros. (8.584,90 Euros fin 2008)

La maîtrise du budget nous a permis d'engager l'achat d'une surface de 100 mètres carrés de tapis, rendant ainsi le Département entièrement autonome. Une demande de subvention à cet effet a été transmise au Conseil Général de l'Isère et permettrait de finaliser le montant final de l'achat à 1.350,00 Euros.

Enfin je termine en vous donnant le calendrier définitif des compétitions départementales qui se dérouleront toutes au Gymnase Intercommunal de la Haute Morge à Saint Etienne de Crossey :

* le dimanche 06 novembre 2011, se disputera la Coupe Départementale combats enfants (PPB).

* le dimanche 27 novembre 2011, la Coupe Départementale katas enfants.

* le dimanche 08 janvier 2012, le Championnat Départemental Combats Adultes (MCJS).

* le dimanche 04 mars 2012, la 2^{ème} Coupe du Dauphiné-Vivarais.

A l'occasion des trois compétitions combats, le Comité met en place, en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère et le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère, dans le cadre de la sensibilisation aux valeurs du développement durable, le pack éco-événement qui propose l'utilisation de poubelles « tri-sélectif » et de gobelets réutilisables soumis à un principe de caution.

Suite à la signature d'une convention avec la municipalité de Saint Etienne de Crossey, la surface de 300 mètres carrés de tapis reste entreposée au Gymnase Intercommunal de la Haute Morge.

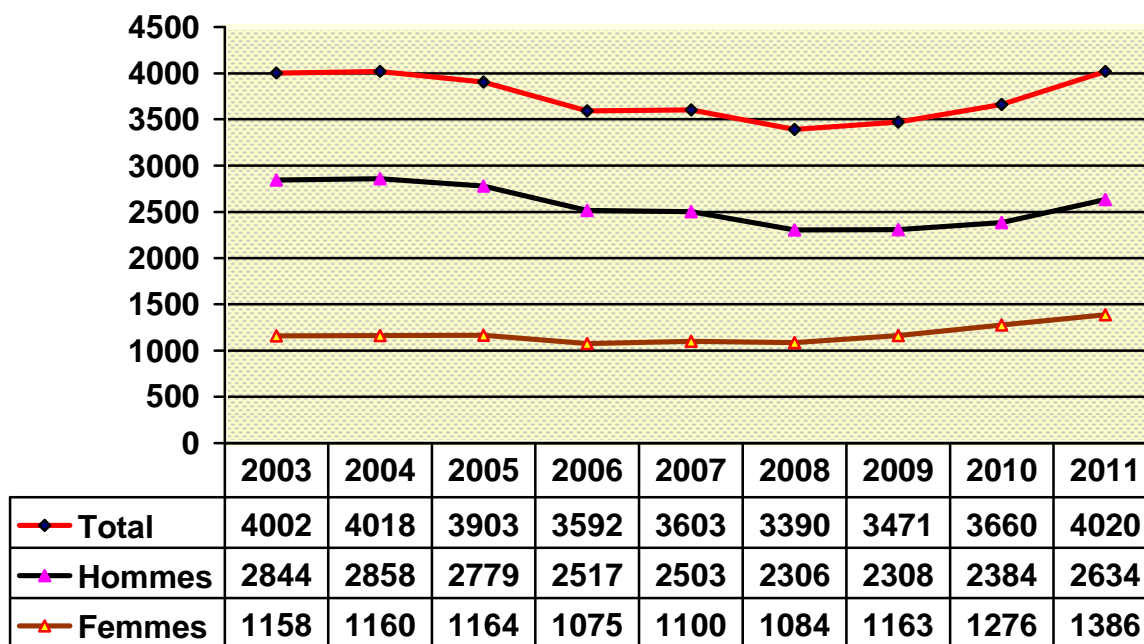
La dynamique nouvelle qui s'était amorcée n'a cessé de croître au cours de cette 3^{ème} saison, grâce à vous tous, dirigeants, professeurs, entraîneurs, initiateurs, grâce à votre implication dans le développement de votre passion. Des choses restent à accomplir et nous mettrons tout en œuvre pour y parvenir. Je terminerai en remerciant chaleureusement les juges et arbitres de l'Isère qui malgré les difficultés ont été présents durant la saison écoulée et que, bien évidemment, je compte encore sur eux pour cette saison.

Merci également à l'équipe qui m'entoure et me supporte.

Merci à tous.

Jean Pierre DAGAND
Président du Comité Isère.

Licences 2003 à 2011 avec répartition hommes - femmes



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
30 OCTOBRE 2011
RAPPORT D'ACTIVITE**

1 - Assemblée générale ordinaire 2010.

L'Assemblée Générale Départementale s'est tenue le 02 octobre 2010, dans la salle du Conseil Municipal, à la Mairie de Saint Etienne de Crossey. 22 clubs étaient présents ou représentés sur 64 à jours de leurs cotisations, totalisant 61 voix sur 155 possibles.

L'Assemblée ordinaire a approuvé le rapport moral et le rapport d'activité. Elle a donné quitus au trésorier et aux membres du Comité Directeur pour leur gestion.

2 – Réunions du bureau et du Comité Directeur du Département.

Le bureau et le comité directeur du Département se sont réunis à deux reprises, avec la présence du Directeur Technique Départemental :

* le 17 avril 2011, à la Maison des Associations à La Terrasse. A cette occasion les membres du Comité ont approuvé le compte rendu de l'AG du 02 octobre 2010. Après avoir fait un premier bilan des licences et des clubs, il a été dressé un bilan quantitatif, qualitatif et financier des compétitions départementales, qualificatives pour la Ligue et nous avons fait un bilan de la 1^{ère} Coupe du Dauphiné Vivarais. Nous avons dressé un premier bilan financier et établi un nouveau prévisionnel en fonction des subventions acquises et à venir.

En fin de saison 2008 le solde était de 8.590,00 Euros et nous avons planifié pour espérer un solde de 12.000,00 Euros en fin de saison 2011.

* le 11 septembre 2011, à la Maison des Associations à La Terrasse. Nous avons dressé le bilan des licences, clubs et cotisations. Pour la saison écoulée, l'Isère compte 4020 licenciés répartis dans 77 clubs actifs, soit une augmentation de 360 licenciés et un taux de progression de 9,8%. Nous avons établi le calendrier départemental et décidé, en conformité avec le règlement fédéral, de remplacer le championnat de Ligue Katas MCJS par une préparation spécifique à la compétition technique. Les entraînements kumité départementaux et la Coupe du Dauphiné Vivarais sont reconduits. Il est mis en place quatre stades

techniques d'étude et de perfectionnement avec application en bunkai, destinés aux MCJS. En raison du bon bilan financier établi au 31 aout 2011, nous avons décidé l'achat d'une surface de 100 mètres carrés de tapis puzzle en sollicitant l'aide du Conseil Général de l'Isère.

3 – Compétitions.

* Le Championnat kumité minimes à seniors qui s'est déroulé à Pontcharra le 07 novembre 2010 a vu la participation de 123 compétiteurs sur 140 inscrits.

* La coupe kumité PPB qui a eu lieu à Saint Etienne de Crossey le 09 janvier 2011 a vu la participation de 145 compétiteurs sur 173 inscrits.

* La Coupe et le championnat kata à Voreppe le 12 décembre 2010 ont vu une participation totale de 199 compétiteurs sur 216 inscrits.

= *coupe kata PPB : 126 inscrits dont 119 participants.*

= *championnat départemental kata : 90 inscrits dont 80 participants.*

Avec 467 participants, la saison 2010/2011 voit un retour à la compétition. On y dénombre 325 garçons pour 142 filles.

* La 1^{ère} Coupe du Dauphiné-Vivarais s'est disputée le 06 février 2011 à Saint Etienne de Crossey en partenariat avec le Comité Départemental de la Drôme-Ardèche et a rassemblé 210 compétiteurs. Cette manifestation sportive s'est déroulée dans une ambiance exceptionnelle et a remporté un franc succès.

4 – Les entrainements kumité départementaux.

9 entrainements kumité départementaux ont été dispensés au gymnase Ernest Pigneguy de Voreppe par Djamel BEZRICHE, 6^{ème} Dan, professeur diplômé d'Etat avec la présence de Mohamed KERBATI, le Directeur Technique Départemental. Un groupe d'une trentaine de participants s'est fidélisé à ces cours de combats grâce au soutien de dirigeants de clubs, « vitrines » du karaté départemental. A cette occasion, le comité remercie les membres du Karaté Club de Voreppe pour leur contribution au bon déroulement de ces entrainements qui seront reconduits. Ces entrainements sont financés à 61 % par une subvention spécifique du CNDS au titre de la préformation des jeunes.

5 – Les résultats sportifs des compétiteurs de l'Isère.

= **Coupe du Lyonnais Katas** : le 06 novembre 2010, « Le Karaté Grenoble Hoche » remporte chez les garçons, en juniors, les deux premières places avec Rémi MARTORANA et Gowshekan BALENDRAKUMAR (1ers également en équipe associés à Matthieu CAPAROS) et une deuxième place chez les filles avec Ophélie THOMAS. En cadettes, Estelle CAPAROS enlève la 3ème place.

= **Open Adidas** : les 16 et 17 octobre 2010, en cadets moins de 52 kilos, sur 40 participants, Jorris BRODER GAILLARD et Matthieu CAPAROS, du « Karaté Grenoble Hoche » terminent à des places d'honneur, respectivement 5ème et 7ème.

= **Coupe de France Minimes Combats** : à Paris, le 12 décembre, Sirine NACERI, licenciée au "Karaté Grenoble Hoche" représente brillamment le Département de l'Isère et monte sur la plus haute marche du podium en gagnant la Coupe de France dans sa catégorie des minimes de moins de 40 kilos, où s'affrontaient 29 concurrentes.

= **Coupe de France Shito Ryu**, les 29 et 30 janvier 2011 à Brive la Gaillarde : le « Karaté Grenoble Hoche » se fait encore remarquer et ramène huit médailles d'or, quatre d'argent et sept de bronze.

= **Coupe de France Corpo Combats**, le 26 février 2011, Julien DELESTRE du KC Voreppe, en cadets moins de 57 kilos - Christophe SANCHEZ, du KC Varçois, en vétérans1 moins de 67 kilos et Lionel LUPO, de l'ACS Karaté de Seyssinet Pariset, en vétérans1 moins de 84 kilos, remportent, chacun dans leur catégorie, une bonne 5ème place.

= **Coupe de France Corpo Katas**, le 27 Février 2011, Charlotte GANDELLI, minime, licenciée au Karaté Club de Voreppe, monte sur la 3ème marche du podium.

= **Coupe de France de Nambu Do** : forte participation des licenciés de la Section Karaté MJC Chatelet à la Coupe de France de Nanbu Do qui s'est déroulée les 26 et 27 février 2011 à Marseille d'où ils ont ramené d'excellents résultats.

= **Combiné du Crédit Mutuel** : le 27 mars 2011, à Vaulx en Velin les compétiteurs du "Karaté Grenoble Hoche" brillent une nouvelle fois en prenant place sur 6 podiums :

* deux premières places pour BALENDRAKUMAR Gowshekan et NACERI Ymane.

* deux secondes places pour CAPAROS Matthieu et NACERI Sirine.

* deux troisièmes places pour CAPAROS Estelle et BRODER Joris.

A cette occasion, il faut noter que le « Karaté Grenoble Hoche » remporte le trophée des juniors devant le Sen no Sen de Vénissieux.

= **Coupe de France katas** : le 02 Avril 2011, à Carpentier, POLGE Lauryn, benjamine au Karaté Club de Voreppe termine 5ème de la Coupe de France Katas, sur 135 participantes.

= **Championnat de France Combats Juniors** : le 10 avril 2011, à Coubertin, Khaled ZELLAGUI de l'Entente Sportive de Saint Martin d'Hères termine 7ème du Championnat de France Combats Juniors, dans sa catégorie des moins de 61 kilos (58 participants).

= **Championnat de France Combats Minimes** : le samedi 23 avril 2011, à Coubertin, Sirine NACERI, licenciée au "Karaté Grenoble Hoche", remporte le titre de Vice Championne de France dans sa catégorie des minimes moins de 40 kilos (52 engagées).

= **Coupe de France de Taï Jitsu** : le 23 avril 2011, à Miramas (13), Pierre Antoine MARTIN, minime, licencié au Club Eybens Taï Jitsu, monte sur la deuxième marche du podium.

= **Championnat de France de Yoseikan Budo** : les 23 et 25 avril 2011, à Vaulx en velin, encore d'excellents résultats pour "l'Olympique Saint Quentinnois"

- * BARAC Damien - Champion de France en cadets, plus de 78 kilos
- * BARAC Marianne - championne de France en juniors, moins de 64 kilos
- * PACK Thibault - Vice champion de France Elite, seniors, moins de 75 kilos

= **Coupes de France Combats Enfants** : 43 enfants affiliés à des clubs de l'Isère participent aux coupes de France du mois de mai, représentant plus de la moitié des 83 qualifiés de la Ligue Dauphiné Savoie.

* En pupilles, très belle performance réalisée par Adrien HONG, licencié au « Shotokan Karaté Club de Pontcharra » qui prend la troisième place sur 102 participants, dans sa catégorie des moins de 30 kilos. .

* Toujours en pupilles, 5^{ème} place sur 16 participantes, pour Mélanie CLET, licenciée au « K.C. Pontois », dans la catégorie des plus de 45 kilos.

* En benjamines, excellente performance de Céleste LELEU, licenciée à l'USSE section karaté, qui remporte la médaille d'argent, sur 39 participants, dans sa catégorie des moins de 50 kilos. .

* Chez les benjamins, en moins de 50 kilos, belle 7^{ème} place sur 53 participants, pour Hugo CHIAMBRETTO, licencié au "Karaté Grenoble Hoche".

= **Coupe de France Sud** : médaille d'or à la Coupe de France Combats, le 12 décembre 2011, Vice-championne de France combats le 23 avril 2011, Sirine NACERI, licenciée au «Karaté Grenoble Hoche» remporte la Coupe de France Sud, le 04 juin 2011 à Agde dans sa catégorie des minimes moins de 40 kilos.

Chez les garçons, en cadets moins de 52 kilos, belle 3^{ème} place (sur 22 participants) de Matthieu CAPAROS, également du « Karaté Grenoble Hoche » et de Hakim ZEMZAMI, en minimes moins de 60 kilos, licencié au "K.C. Echirrolles (18 participants).

Excellente 3^{ème} place pour Julien DELESTRE, licencié au K.C. Voreppe, en cadets moins de 57 kilos (sur 23 participants).

Des 5^{ème} places pour:

- * ALAN Thomas, du "Morestel Karaté Club", en cadets moins de 52 kilos (22 participants).
- * ALAN Loïc, du "Morestel Karaté Club", en juniors moins de 68 kilos (32 participants).
- * NACERI Feryal du "Karaté Grenoble Hoche", en juniors moins de 53 kilos (13 participantes).
- * CHIAMBRETTO Hugo du "Karaté Grenoble Hoche", en minimes moins de 50 kilos (sur 25 participants). .
- * ZEDER Lucas, du "S.K.C.D. Saint Vincent de Mercuze", en minimes moins de 40 kilos (sur 40 participants).

= **Le Hettet Cup** : de bons résultats pour les clubs de l'Isère avec le « Karaté Grenoble Hoche » qui ramène 3 médailles de bronze et le « Karaté Club de Voreppe » deux places honorables.

= **Rémi FICARAZZO** : depuis qu'il a intégré le CREPS de Talence, Rémi FICARAZZO, licencié à l'ESSM Karaté, a maintenu à un haut niveau ses performances en combats :

= 2ème de la Coupe d'Aquitaine Combats, le 10/10/2010.

= 3ème de l'Open Adidas le 16/10 à Bordeaux.

= 3ème de la Coupe de France à Nantes le 28/11.

= 2ème de l'Open de France le 11/12.

= 2^{ème} à l'Open du Portugal le 12/03/2011.

= 3^{ème} aux championnats de France Combats Cadets le 16/04/2011.

Conclusion.

Merci à tous les dirigeants de clubs, professeurs et entraîneurs qui s'engagent et font en sorte que l'Isère figure dans un grand nombre de compétitions. Merci à tous les licenciés, aux parents et aux bénévoles, qui s'investissent et permettent de mettre en valeur notre discipline.

Jean Pierre DAGAND
Président du Comité Isère
30 octobre 2011.

**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 OCTOBRE 2011
RAPPORT FINANCIER**

**Compte de résultat – Bilan financier 2010/2011
Budget prévisionnel 2011/2012**

Compte de résultat, exercice 01 septembre 2010 – 31 août 2011.

A) – Compte de charges.

Le compte de charges est constitué par 4 postes :

- = les achats
- = les services extérieurs
- = les autres services extérieurs
- = les autres charges.

1°) – Les achats. Ils sont constitués par :

- = les fournitures de bureau comité et commission sportive = 344,41
- = achat des cartes pour pupitres Stramatel = 212,89

Total des charges achats : 557,30 Euros

2°) – Les frais de services extérieurs sont constitués par la prime d'assurance pour les matériels, l'achat de documentation spécialisée et les frais d'AG, pour un **total de 500,00 Euros.**

3°) – Les autres services extérieurs sont constitués par :

- = les frais postaux, les services bancaires et les cotisations = 302,94
- = les rémunérations d'intermédiaires : honoraires docteur et postes de secours pour les compétitions kumité, les repas et récompenses pour toutes les compétitions = 4022,56
- = les relations publiques, internet = 240,35

= les frais de déplacements composés :

: par les défraiements des juges, des arbitres, des membres du comité et du DTD = 5507,77 Euros

: par les déplacements pour le colloque des présidents et le séminaire des grades = 345,30 Euros

: les frais réels de l'entraîneur kumité = 1967,40 Euros (couverts à 61% par une subvention spécifique CNDS de 1.200,00 Euros)

Pour un total des charges « autres services » de 12.386,32 Euros.

4°) – **Les autres charges** sont constituées par :

= l'achat des récompenses (1.352,20 Euros) et les subventions versées à la famille FICARAZZO (800,00 Euros), pour un **total des « autres charges » de 2152,20 Euros.**

Ce qui nous donne un total des charges de 15.595,82 Euros pour un N-1 de 13098,53 Euros, un prévisionnel de 17500,00 Euros.

Prix de revient par compétition :

= **championnat kumité minimes à seniors : le total des défraiements s'élève à 1380,00 Euros, le dispositif de sécurité (médecin, poste de secours) à 786,30 Euros et la restauration et les récompenses à 563,40 Euros portant le prix de revient de la compétition à 2729,70 Euros (N-1 = 2135,54 Euros).**

= **coupe départementale kumité PPB : le montant des défraiements s'élève à 1350,00 Euros, le dispositif de sécurité (médecin, poste de secours) à 746,00 Euros et la restauration et les récompenses à 697,92 Euros, pour un prix de revient de la compétition à 2.793,92 Euros (N-1 = 2162,15 Euros).**

= **coupe et championnat départemental katas : le total des défraiements s'élève à 779,00 Euros et la restauration et les récompenses à 414,34 Euros, soit un prix de revient de la compétition à 1.193,34 Euros (N-1 = 1200,75 Euros).**

= coupe du Dauphiné Vivarais : le total des défraiements s'élève à 1.115,00 Euros, le dispositif de sécurité (médecin, poste de secours) à 855,60 Euros, et la restauration et les récompenses à 1311,20 Euros, pour un prix de revient de la compétition à 3.281,80 Euros moins une subvention spécifique de 500 Euros accordée par la FFKDA, soit un prix de revient ramené à 2.781,80 Euros (N-1 = 2584,73 Euros).

Prix de revient total des compétitions : 9.498,76 Euros (N-1 = 8083,17 Euros).

Notre saison compétition s'est terminée pour un cout total de 9.498,76 Euros, soit une dépense supérieure de 1.415,69 Euros par rapport à la saison passée, résultant principalement de l'augmentation du montant des défraiements pour l'arbitrage qui amène un excellent déroulement des compétitions.

B) – Compte de produits.

Le compte de produits est beaucoup plus simple et il est constitué par 2 postes :

1°) – **Les produits de gestion courante**, constitués par

= les ristournes fédérales : 3.942 Euros.

= les cotisations clubs : 3.418 Euros

= les remboursements fédéraux colloque et séminaire des grades = 511,60 Euros pour **un total de 7.871,60 Euros** (N-1 = 7641,60 Euros).

2°) – **Le poste « Autres produits »**, constitué par : les subventions d'exploitation, les produits financiers, les produits exceptionnels.

= les subventions perçues :

= Conseil Général fonctionnement : 2780,00 Euros.

= CNDS : 4100,00 Euros dont 1100,00 Euros spécifiquement dédiés aux entrainements kumité.

= FFKDA spécifique coupe du Dauphiné Vivarais : 500 Euros

Total des subventions = 7.380,00 Euros.

= les produits financiers : 74,62
= les produits exceptionnels : 170,50

Le montant total du poste « autres produits » s'élevant à 7.625,12 Euros.

Le total des produits s'élève à 15.496,72 Euros (N-1 = 15.027,76) et un prévisionnel de 17500,00.

Le résultat net pour la saison 2010/2011 dégage un déficit de 99,10 Euros (N-1 = excédent 1.929,23 Euros).

Notre trésorerie se présente sous la forme suivante :

1 solde sur livret de 7.193,68 Euros
1 solde sur compte chèque de 5064,44 Euros
1 solde caisse de 22,77 Euros

soit un montant total en trésorerie de 12.280,89 Euros (N-1 = 12.379,99 Euros).

Ces 12.280 Euros nous permettent d'avoir une base solide pour la saison à venir.

Nous avons géré le comité avec rigueur et c'est sans doute grâce à cette rigueur que nous entamerons sereinement la saison prochaine.

En annexe, le compte de résultat sous forme de tableau.

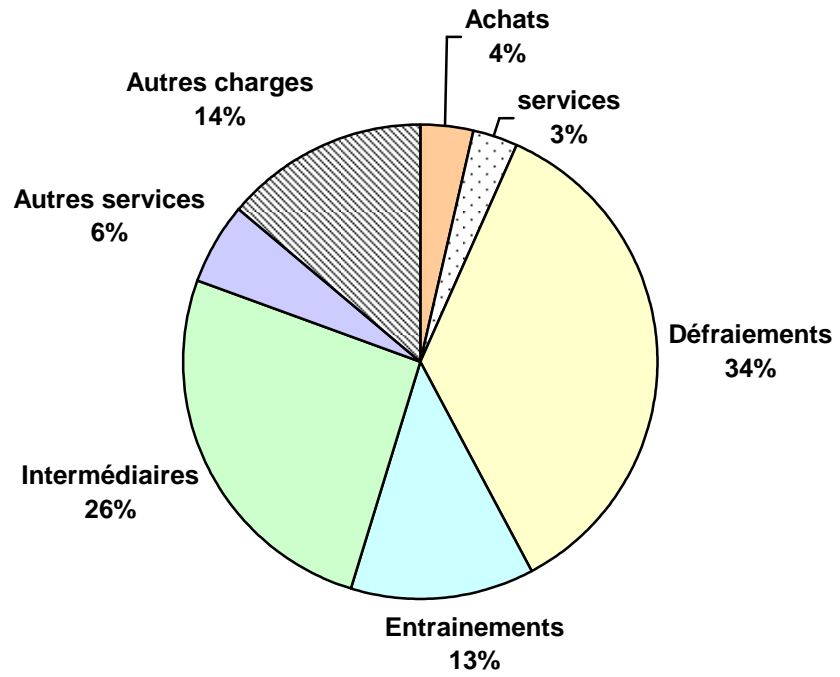
Le budget prévisionnel 2011/2012 est calqué sur le compte de résultat 2010/2011, avec des charges et produits s'équilibrant à 17.500 Euros.

En annexe, le budget prévisionnel.

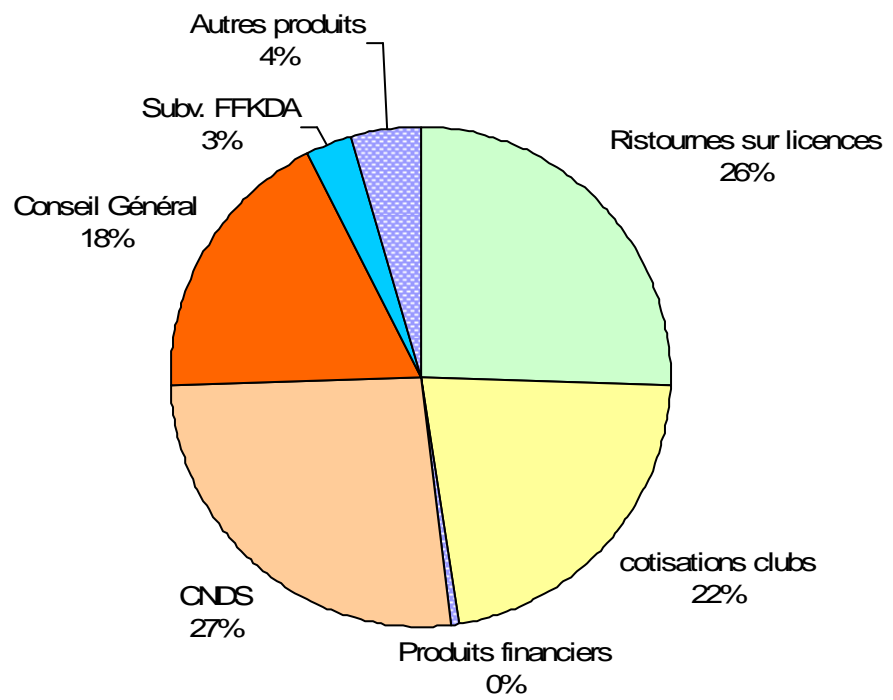
Le 30 octobre 2011.

P/O le trésorier
Le Président du Comité.

Compte de charges



Compte de produits



COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE DE L'ISERE

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 01 SEPTEMBRE 2010 AU 31 AOUT 2011

CHARGES	€
60. Achats (sauf 603)	
6063. Achat matériel	212,89
6064. Fournitures de bureau	344,41
	0,00
	0,00
Total achats :	557,30
61. Services extérieurs	
616. Assurance des matériels	385,00
6181. Documentation	75,00
6185. Frais d'Assemblée Générale	40,00
Total services extérieurs	500,00
62. Autres services extérieurs	
622. Rémunérations d'intermédiaires	4022,56
623. Relations publiques, cadeaux, site internet	240,35
6251. Déplacements, missions	7820,47
626. Frais postaux	186,94
627. Services bancaires et assimilés	41,00
628. Cotisation CDOSI	75,00
Total autres services extérieurs	12386,32
64. Charges de personnel	
641. Rémunérations du personnel	0,00
645. Charges de sécurité sociale	0,00
647. Autres charges sociales	0,00
648. Autres charges de personnel	0,00
Total charges de personnel	0,00
86. Emplois des contributions volontaires	
860. Secours en nature	0,00
861. Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862. Prestations	0,00
864. Personnel bénévole	0,00
Total emplois des contributions	0,00
Autres charges	
63. Impôts et taxes	0,00
657. Achats de récompenses	1352,20
66. Charges financières	0,00
671. Subventions versées	800,00
68. Dotations aux amortissements	0,00
69. Impôts sur les sociétés	0,00
Total autres charges	2152,20
TOTAL CHARGES	15595,82

PRODUITS	€
70. Ventes de produits et services	
701. Ventes de produits finis	0,00
702. Ventes de produits intermédiaires	0,00
706. Prestations de services	0,00
707. Ventes de marchandises	0,00
708. Produits des activités annexes	0,00
Total ventes	0,00
75. Produits de gestion	
751. Ristournes sur licences	3942,00
756. Cotisations adhésions	3 418,00
758. Remboursements forfaitaires FFKDA	511,60
Total produits de gestion	7 871,60
87. Contributions volontaires	
870. Bénévolat	0,00
871. Prestations en nature	0,00
872. Dons en nature	0,00
Total contributions volontaires	0,00
Autres produits	
740. Subvention CNDS	4 100,00
741. Subvention Conseil Général	2 780,00
743. Subvention FFKDA	500,00
76. Produits financiers	74,62
77. Produits exceptionnels	170,50
78. Reprises sur amortissements	0,00
79. Transferts de charges	0,00
Total autres produits	7 625,12
TOTAL PRODUITS	15 496,72
RESULTAT (déficit)	-99,10
TRESORERIE	
31/08/2011	
Solde sur livret	7193,68
Solde Compte Chèque	5064,44
Solde caisse	22,77
TOTAL TRESORERIE	12280,89

Approuvé le 30 Octobre 2011.

Le Président

Le Trésorier

COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE DE L'ISERE

BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2011/2012

CHARGES	€
---------	---

60 - Achats	
6063. Fournitures de bureau	400,00
604. Achat de prestations de services	280,00
605. Achat matériel	2 600,00
607. Achat de marchandises	0,00
Total achats	3 280,00

61 - Services extérieurs	
	0,00
616; Assurance des matériels	400,00
6181. Documentation	200,00
6185. Frais Assemblée Générale	200,00
Divers	0,00
Total services extérieurs	800,00

62 - Autres services extérieurs	
622. Rémunération d'intermédiaires et honoraires	4 100,00
623. Publicité et relations publiques	200,00
6251. Déplacements et réceptions	7 500,00
626. Frais postaux	200,00
628. Divers	120,00
Total autres services extérieurs	12 120,00

64 - Charges de personnel	
641. Rémunérations du personnel	0,00
645. Charges sociales	0,00
Total charges de personnel	0,00

Emplois des contributions volontaires	
Secours et mise à disposition	0,00
Prestations	0,00
Personnel bénévole	0,00
Total emplois des contributions	0,00

Autres charges	
657. Achat de récompenses	1 300,00
67. Charges exceptionnelles	0,00
Autres charges	0,00
Total autres charges	1 300,00

TOTAL CHARGES	17 500,00
----------------------	------------------

PRODUITS	€
----------	---

70 - Ventes de produits et services	
701. Ventes de produits	250,00
702. Vente de produits intermédiaires	0,00
706. Prestations de services	1 270,00
707. Ventes de marchandises	0,00
708. Produits des activités annexes	0,00
Total ventes	1 520,00

75 - Produits de gestion	
751. Ristournes sur licences	4 000,00
756. Cotisations	3 600,00
758. Produits divers de gestion	250,00
Total produits de gestion	7 850,00

87 - Contributions volontaires	
870. Bénévolat	0,00
871. Prestations en nature	0,00
872. Dons en nature	0,00
Total contributions volontaires	0,00

Autres produits	
740. Subvention CNDS	4 100,00
741. Subvention Conseil Général	4 030,00
77. Produits exceptionnels	0,00
Total autres produits	8 130,00

--	--

TOTAL PRODUITS	17 500,00
-----------------------	------------------

Approuvé le 30 octobre 2011.

Signatures :

Président

Trésorier

ANNEXES

- * Convention avec la Municipalité de Saint Etienne de Crossey.
- * Modification règlement intérieur.
- * Règlement des « coachs » pour la Coupe du Dauphiné-Vivarais.



COMITE DEPARTEMENTAL ISERE
11, rue de Belledonne
38660 LA TERRASSE

CONVENTION

COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE DE L'ISERE
MUNICIPALITE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

Entre le Comité Départemental de Karaté de l'Isère
et
la Municipalité de Saint Etienne de Crossey,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

Le Comité Départemental de Karaté de l'Isère est propriétaire d'une surface de 300 mètres carrés de tapis qu'il met à la disposition de toutes les associations de la Commune de Saint Etienne de Crossey et des écoles, dans le respect des articles suivants, la Municipalité les gardant entreposés au Gymnase Intercommunal de la Haute Morge.

Article 2 :

Les tapis sont strictement réservés à la pratique de sports ou disciplines s'effectuant pieds nus ou en chaussons. Il ne sera posé sur les tapis aucun matériel susceptible d'entraîner leur détérioration, notamment table, chaise, agrès.

Article 3 :

Les tapis sont mis à disposition exclusivement à l'intérieur du gymnase Intercommunal de la Haute Morge et ne peuvent être utilisés lors de manifestations officielles recevant du public organisées par les bénéficiaires de l'article 1^{er}, qu'après autorisation du Comité.

Article 4 :

Les tapis ne pourront pas être prêtés par la Municipalité, ni cédés.

Article 5 :

Le Comité Départemental est couvert en responsabilité civile et pour les dommages par les contrats 43.275.479 et 46.852.242, souscrits auprès du groupe Allianz.

Article 6 :

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Saint Etienne de Crossey
le

Pour la Municipalité.

Pour le Comité Isère Karaté

J.Pierre DAGAND
Président.

Titre III - Ressources et moyens de fonctionnement.

Article 234 :

Convention avec la municipalité de Saint Etienne de Crossey pour le gardiennage des tapis.

Le Comité Départemental de l'Isère est propriétaire d'une surface de trois cents mètres carrés de tapis. Une convention a été signée avec la municipalité de Saint Etienne de Crossey qui s'engage à les entreposer gratuitement dans le gymnase intercommunal de la Haute Morge.

En contrepartie, les tapis sont mis à la disposition, à l'intérieur du gymnase, des associations communales et des écoles pour des activités strictement pratiquées pieds nus ou en chaussons et ne ils peuvent les utiliser à l'occasion d'une manifestation avec public qu'avec l'accord du Comité.

Les tapis ne peuvent pas être prêtés, ni cédés, par la municipalité.

Le Comité Départemental est couvert en responsabilité civile et pour les dommages par les contrats 43.275.479 et 46.852.242, souscrits auprès du groupe Allianz.

Le transport à l'occasion des compétitions officielles organisées par le Comité Départemental est sous la responsabilité de celui-ci.

Le prêt ou la location des tapis à d'autres associations affiliées FFKDA peut être étudié par le Comité au cas par cas.

Article 235 :

Les panneaux d'affichage électroniques - les protections combats.

Le Comité Départemental de l'Isère est propriétaire de trois tableaux d'affichage électroniques (Stramatel) et de divers protections pour les combats (casques, plastrons).

Ce matériel spécifique est confié à la garde du responsable de l'arbitrage.

Le Comité Départemental est couvert en responsabilité civile et pour les dommages par les contrats 43.275.479 et 46.852.242, souscrits auprès du groupe Allianz.

Le transport à l'occasion des compétitions organisées par le Comité Départemental est sous la responsabilité de celui-ci.

Article 236 :

Matériels informatiques.

Le Comité Départemental de l'Isère est propriétaire de deux ordinateurs portables et de deux imprimantes.

Un ensemble (ordinateur et imprimante) est confié au responsable de la commission sportive, l'autre au président du Comité.

Le Comité Départemental est couvert en responsabilité civile et pour les dommages par les contrats 43.275.479 et 46.852.242, souscrits auprès du groupe Allianz.

Chaque transport de ces matériels est sous la responsabilité du Comité.

Article 237 :

Aide financière aux candidat(e)s à l'examen de juge et arbitre national.

Le Comité Isère prend en charge une partie des frais supportés par un(e) candidat(e) de l'Isère à l'occasion de l'examen de juge ou arbitre national. Cette indemnisation est **limitée à deux tentatives pour un(e) même candidat(e)**.

Les frais devront être réels (les épreuves de l'examen auront dû être passées, les repas pris, l'hôtel occupé, etc..) et justifiés par une facture ou des reçus divers remis par les commerçants ou les prestataires de service.

Des photocopies des pièces justificatives sont admises à condition d'être lisibles. En cas de doute sur leur authenticité, le Comité sera en droit de demander à consulter les originaux.

L'indemnisation par le Comité s'élèvera à 40 % du montant des frais réellement engagés et ne pourra pas excéder 150 Euros.

Les plafonds suivants seront appliqués :

= **les frais de transport** : le plafond des frais de transport pris en compte est fixé à 265 Euros (train, avion, taxis,...)

= **les frais d'hébergement et de restauration** : le plafond des frais d'hébergement et de restauration pris en compte est fixé à 110 Euros.

Lors de sa demande, le candidat (la candidate) fera connaître au Comité Départemental le montant des indemnités perçues auprès d'autres organismes (ligue ou autre), le montant total de l'indemnisation ne pouvant excéder le montant total des frais engagés.

COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE DE L'ISERE

COUPE DU DAUPHINE - VIVARAIS

REGLEMENTATION DES COACHS

Dans le cadre de l'organisation de la « Coupe du Dauphiné Vivarais », le Comité Directeur décide :

- 1) qu'il est défini, à titre expérimental, un statut de coach dont les droits et devoirs sont détaillés ci-dessous.
- 2) Le public devra se trouver uniquement dans les tribunes du Gymnase Intercommunal de la Haute Morge à Saint Etienne de Crossey. Les compétiteurs, dans l'attente de leur passage sur les aires de compétition, disposent d'une salle d'échauffement sous la surveillance de leurs coachs et professeurs. Ceux-ci prendront place au premier rang des gradins.
- 3) Le nombre de coachs est fixé au maximum à deux par club.
- 4) Les professeurs et coachs devront être clairement identifiés par une carte d'accréditation délivrée par le Comité Départemental Isère en échange de leur passeport sportif à jour du timbre de licence de l'année en cours.
- 5) La présence d'un coach au bord de l'aire de compétition sera autorisée.
- 6) Le coach sera assis au bord de l'aire de compétition sur une chaise, d'où il ne pourra se lever qu'à la fin du combat.
- 7) Le coach devra porter un survêtement ou une tenue de son club et sa carte d'accréditation visible autour du cou.
- 8) Le coach ne pourra œuvrer que s'il est assis au bord du tapis sur lequel son élève combat. Il ne pourra pas de ce fait, coacher un autre compétiteur ou coacher depuis les tribunes.
- 9) Le coach devra avoir une attitude irréprochable à l'égard de tous les acteurs de la compétition et tout particulièrement à l'égard du corps arbitral.
- 10) Le coach ne pourra en aucun cas crier pour encourager son compétiteur, mais devra s'adresser à lui discrètement sans élever la voix.
- 11) Le coach ne pourra en aucun cas critiquer ou remettre en cause le jugement des arbitres. Néanmoins, il pourra interpeler le responsable de l'arbitrage dans le cas d'une erreur administrative. Cette intervention devra se faire discrètement et sans se lever de la chaise. En aucun cas, un coach pourra se permettre de monter sur l'aire de compétition.
- 12) En cas de manquement de la part d'un coach à ses fonctions, le responsable de la compétition pourra reconduire ce dernier dans les tribunes du public. Ce coach s'exposera également à des sanctions disciplinaires.